



Monsieur le Préfet,

Les organisations de retraités des Bouches du Rhône : **USR CGT 13, UDR FO 13, SFR-FSU13, Retraités CFTC, l'UNIRS/Solidaires13, FGR-FP, LSR** s'adressent à vous solennellement pour vous faire part de leurs plus vives inquiétudes concernant les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 en particulier :

- Pour les personnes âgées confinées dans les EPHAD médicalisés, non médicalisés, publics et privés.
- Pour toutes les personnes âgées, confinées dans leur logement et utilisant ou non le concours des aides à domicile, des auxiliaires de vie, du portage des repas, de soins infirmiers par l'intermédiaire des associations, des institutions publiques territoriales ...

Une situation qui nous préoccupe au plus haut point :

Depuis plusieurs semaines maintenant, le gouvernement annonce que le matériel de protection des malades et du personnel va arriver. Pourtant les informations qui nous remontent jour après jour n'en font pas la démonstration. Les infirmiers et infirmières, aides-soignants, médecins, personnels auprès des résidents des maisons de retraite lancent chaque jour des cris d'alarme. Certains ont été contraints de se procurer eux-mêmes ce matériel auprès d'entreprises privées qu'ils ont transmis à la direction de leurs établissements.

Dans notre département, les exemples sont nombreux. Vous les connaissez car vous avez déjà été sollicité par nos Unions Départementales et Interprofessionnelles respectives.

Dans les EHPADs, les établissements de soins, dans les sociétés, associations de services à la personne qui organisent le maintien à domicile des personnes dépendantes, les familles, les personnels s'inquiètent et la peur les saisit.

De nombreux exemples pourraient être cités dans le département pour lesquels vous avez été informé soit directement soit indirectement dans les médias et les réseaux sociaux...

Des familles, des directrices et directeurs d'établissement, des soignants, des salariés alertent depuis des jours les autorités sur les conditions d'exercice de leur métier.

Le manque de personnel dans les EHPAD et services de santé, déjà vivement dénoncé avant la crise, parce qu'il pouvait conduire à de la maltraitance institutionnelle, est aujourd'hui une réalité aggravée et difficilement soutenable. Ils ne peuvent assurer la protection des résidentes et des résidents car les moyens qui étaient déjà largement insuffisants ont atteint un point de rupture.

Dans ces établissements, où les protections manquent cruellement, c'est la vie des personnels, de leurs familles, celle des patients, des résidents, des personnes dépendantes isolées à domicile, qui sont en jeu.

Dans notre département des milliers de personnes âgées et valides vivent à leur domicile.

Elles subissent ce confinement et les informations en continu des médias.

– Le 08/04/2020 en France 7632 décès en hôpital et 3237 en EHPAD et EMS, en PACA 269 décès à l'hôpital, pas de référence dans les EHPAD ni dans les Bouches du Rhône. Nous n'osons croire que les services compétents n'ont pu établir ce chiffre, dès lors il doit être public afin d'évaluer le degré de gravité de la situation et prendre toutes les mesures nécessaires.

– 85 % des décès ont plus de 65 ans.

– Dès que les masques seront enfin disponibles, obligation de les porter.

Ces informations et contre informations les perturbent. Cette population est considérée à risque, ces informations les fragilisent

Des exigences à la hauteur de l'urgence et de la gravité de la crise :

La générosité et le dévouement sont des valeurs nobles qui sont au cœur de notre engagement syndical ou associatif, mais elles ne sauraient se substituer au rôle de l'Etat qui doit garantir la continuité et qualité du service public de santé en priorité. La qualité d'une politique publique se mesure à l'aune du sort réservé aux plus fragiles. Quelles sont vos actions pour assurer la vie et la santé des personnes les plus âgées, des personnes les plus exposées aux risques épidémiques ?

La production de biens matériels « non essentiels » peut tout à fait être différée. Une réquisition permettrait de collecter plusieurs dizaines de milliers de masques selon nos informations.

Par exemple de grandes ou moyennes entreprises possèdent des stocks de masques importants. Mais, il est objecté que les entreprises les gardent dans l'attente d'une reprise du travail.

A quoi servent les réquisitions si ce n'est pas au bénéfice des plus fragiles, des personnes à protéger ?

Le Ministre de la Santé a expliqué que c'était pourtant la priorité du gouvernement.

Ces masques qui pourraient sauver des vies dorment dans l'attente de la reprise d'une activité industrielle à un moment où on l'espère la production de ceux-ci sera enfin adaptée aux besoins réels pour toutes et tous. Tout autre choix est un scandale

Il est de votre responsabilité que toutes les structures de soins et médico-sociales soient dotées immédiatement des protections indispensables : gel hydro alcoolique, gants, masques, blouses, sur-blouses et que des tests en nombre suffisant puissent être réalisés partout notamment dans les structures accueillant des personnes âgées. Il faut stopper les contaminations à la fois du personnel et des personnes âgées qui ont un système immunitaire plus faible. C'est une urgence absolue.

Comment éviter la contamination des plus fragiles alors que les personnels utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail. Si le confinement est effectif, les salariés qui travaillent viennent toutefois de l'extérieur et sont donc potentiellement contaminants.

Être soignant et à la fois source d'épidémie mortelle est évidemment une charge morale impossible à tenir longtemps. Tout doit être mis en œuvre pour que ces personnels travaillent sereinement auprès des personnes dont ils ont la responsabilité.

Quel dispositif protecteur mettez-vous en œuvre pour limiter les risques de contamination extérieure ? L'accès gratuit au transport par taxi ?

Conformément à la loi du 30 juin 2004, nous vous demandons de **garantir la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence** dans toutes les communes du département, ce qui est de votre responsabilité.

Il faut que les besoins de toutes les personnes âgées et personnes en situation de handicap soient bien identifiés, qu'elles aient un numéro d'urgence à appeler en cas de besoin et que le portage de courses, de repas et/ou des médicaments leur soit bien proposé.

Nous notons au passage que les mairies du département sont une fois de plus très sollicitées avec les structures telles que les CCAS. Qu'en est-il de la collectivité départementale, qui devrait assurer ses devoirs ses responsabilités en matière de protection des personnes âgées dépendantes ou non?

Il ne suffit pas d'invoquer la solidarité, le "vivre ensemble", ou le courage du personnel soignant. Il ne suffit pas de les applaudir et de les féliciter, vous devez d'urgence les protéger.

Comment ne pas évoquer la situation des familles qui perdent leurs proches dans des conditions extrêmement difficiles. Nous savons que le personnel hospitalier, et celui des EHPAD et maisons de retraite crée les meilleures conditions pour les accompagner dans le cadre des mesures imposées actuellement.

Nous savons aussi que dans certains EHPAD cet accompagnement est beaucoup plus complexe et que les familles ne sont pas informées du réel état de santé de leurs parents et/ou grands-parents ainsi que de l'état sanitaire au sein de l'établissement.

Quelles sont les mesures d'accompagnement « humanisées » que vos services ont mis en place dans le département ?

Cette pandémie a révélé au grand jour les conséquences des politiques de santé menées depuis des années au nom de la réduction des déficits publics et des économies budgétaires : des milliers de lits ont été fermés dans les hôpitaux, et les EHPAD connaissent un manque de personnel et de moyens flagrant que nos organisations n'ont cessé de dénoncer auprès des dirigeants politiques. Nos exigences, pour lesquelles nos organisations n'ont eu de cesse de vous solliciter depuis de nombreuses années maintenant sont d'une criante réalité. Nous avons été aux côtés des personnels des EHPAD pour soutenir leurs revendications, comme nous avons soutenu celles des personnels hospitaliers ces derniers mois. Car les conditions de vie et de santé des personnes retraitées, des personnes vulnérables ou dans le grand âge en dépendent. Aucune réponse n'a été apportée. Nous en payons le prix. Il faudra en tirer les leçons.

Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'Etat dans le département, nous vous le redisons, il est de votre responsabilité de prendre toutes les décisions maintenant pour protéger nos concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective. Cela passe aussi par une prise en compte des demandes et suggestions émises par les représentants syndicaux dans toutes les structures concernées. Notre démarche doit retenir toute votre attention.

La vie des personnes âgées et des personnels soignants en dépend !

Nous exigeons un dépistage généralisé pour cette population ainsi que l'équipement nécessaire pour les aider à lutter contre ce virus.

Nous vous prions d'agréer monsieur le Préfet l'expression de notre considération.

Pour les organisations de retraité(e)s :

MAS Claude - **USR CGT 13** - usr13cgt@wanadoo.fr

CASANOVA Noël - **UDR FO 13**- udrfo13@gmail.com

DRAGONI Josiane – **SFR-FSU** - dragoni.josiane@orange.fr

BOULANGER Marc – **CFTC** - marcetmalice.boulangier@laposte

GARCIA Roselyne - **UNIRS/Solidaires13** - serroseg@gmail.com

MESGUEN Jean José - **FGR-FP 13** - jean.mesguen@wanadoo.fr

JAUFFRET Jocelyn - **LSR** - jauffret.jocelyn@orange.fr